



## **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N° 6247 ET 6001**

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants:

### **Règlement 6247 amendant le règlement de zonage numéro 6200, afin d'encadrer les aménagements paysagers**

- a été adopté par le conseil municipal le **12 septembre 2016** ;
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **21 septembre 2016**.

### **Règlement 6001 modifiant le règlement 6000 adoptant le plan d'urbanisme révisé de la Ville de Bois-des-Filion**

- a été adopté par le conseil municipal le **12 septembre 2016** ;
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **21 septembre 2016**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 28 septembre 2016.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M**  
**Greffier**